



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

PROCES-VERBAL

Réunion plénière du mercredi 14 novembre 2018

A l'ordre du jour :

Accueil des participants à 9h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 18 avril 2018
2. Installation des nouveaux membres
3. Désignation de représentants au bureau (sièges vacants)
4. Présentation de la révision des schémas départementaux d'alimentation en eau potable
Interventions des Conseils départementaux du Maine et Loire et de la Mayenne
5. Validation de l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant
6. Bocage
 - 6.1. présentation du « point info bocage » de la Mayenne
 - 6.2. démarrage de l'inventaire cartographique
 - 6.3. information sur la campagne de plantations 2018-2019Intervention des Chambres d'agriculture de la Mayenne et des Pays de la Loire et de la C.L.E.
7. Candidature du bassin versant de l'Oudon au projet Régional « Life eau »
8. Questions diverses



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 18 AVRIL 2018

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2018 est approuvé.

2. INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

La composition de la C.L.E. plénière a été modifiée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2018.

Monsieur Louis MICHEL procède à l'appel des membres de la C.L.E. et à l'installation des nouveaux membres.

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU BUREAU (SIÈGES VACANTS)

Rappel de la composition du bureau

NOM PRENOM	FONCTION
Collège Elus	
DUPRE Michel	Conseiller municipal de Ombrée d'Anjou
FOUCHER Hervé	Adjoint au maire de Cossé le Vivien
HEULIN Pierre-Marie	Maire délégué de Châtelais
MICHEL Louis	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon
OREILLARD Gabriel	Maire délégué de Nyoiseau
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche

RONCIN Joël	Maire délégué de Montguillon
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon
Collège Usagers	
BAGOUET Alain	Association A.S.V.I.
<u>BOUTEILLER Bernard</u>	<u>Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire</u>
DE SIMIANE Michel	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire
GUIOULLIER Stéphane	Chambre d'Agriculture de Mayenne
LELORE Laurent	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire
Collège Etat	
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	1 ^{er} représentant de la M.I.S.E.N. Maine et Loire
	1 ^{er} représentant de la M.I.S.E.N. Mayenne

M BOUTEILLER a quitté la Commission Locale de l'Eau. Il était représentant au bureau au titre des usagers.

Monsieur Louis MICHEL propose de nommer son remplaçant : Monsieur BURET Robert.

Vote : unanimité.

4. PRÉSENTATION DE LA RÉVISION DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur Louis MICHEL donne lecture de la réponse du Préfet à la requête de la Commission Locale de l'Eau concernant le maintien d'une prise d'eau dans l'Oudon pour la diversification de la ressource en eau (cf. courrier ci-joint).

Discussions

Monsieur Alain BAGOUET – La réponse du Préfet est très limitée.

Monsieur Gabriel OREILLARD demande si le syndicat d'eau pompe encore à la prise d'eau de Saint Aubin du Pavoil ? que dit le Préfet dans ce courrier ?

Monsieur Louis MICHEL – Le Préfet dit que l'on ne doit pas dépendre d'un seul lieu d'approvisionnement en eau. Pour le moment rien n'est bâti, cela va être préparé dans le cadre du schéma départemental.

Monsieur Alain BAGOUET constate que l'A.R.S.¹ prend des décisions qui réduisent tous les ans la quantité d'eau pompée à St Aubin du Pavoil.

Monsieur Pascal BONIOU – la position de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est de favoriser la diversité de la ressource, beaucoup d'actions se sont mises en place sur le bassin versant de l'Oudon. Le programme de lutte contre les pollutions diffuses tient parce qu'il y a l'enjeu de l'eau potable. Et il y a des résultats. Une évaluation du programme pollutions diffuses va être menée pour bâtir les prochaines actions. Le bon état des masses d'eau n'est pas atteint, l'usage eau potable et sanitaire de l'eau est aussi à considérer. L'organisation de la ressource en eau dépend des élus.

Madame Régine BRUNY – Les pompages ont été réduits à Saint Aubin du Pavoil pour des raisons sanitaires, il est important de conserver la prise d'eau, au regard aussi des actions menées.

¹ Agence Régionale de la Santé

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Du travail a été fait. Il faut maintenir les dynamiques et les efforts. Avec les réglementations, le chemin parcouru fait que l'amélioration est acquise. Le point important est l'économie : sur un secteur d'élevage le changement de pratiques et de cultures peut être dégradant pour le bocage et les prairies. Il faut maintenir l'élevage. Certaines réglementations peuvent aller contre l'élevage.

Monsieur Gabriel OREILLARD comprend que l'on maintient un approvisionnement sur l'Oudon pour sécuriser par rapport à la Loire. Il ne faudrait pas que les efforts faits soient abandonnés. Il faut aussi conserver la motivation et ne pas se laisser aller si la prise d'eau était abandonnée.

Monsieur Christian PERROIS – Il faut consommer local, c'est le même raisonnement pour l'eau.

Monsieur Joël RONCIN – L'Oudon a été classé en zone vulnérable pour les besoins de l'eau potable. L'abandon de la prise d'eau peut être une déception même s'il faut que l'eau soit de qualité. La population de l'Oudon dépend de la rivière Mayenne en grande partie alors que le S.A.G.E. fixait 40 % d'approvisionnement local. Il y a des inquiétudes par rapport au gros syndicat d'eau potable départemental. Il y a moins de représentants et la prise de décision s'éloigne du territoire.

Madame Régine BRUNY - La jonction avec la Loire se fait à Avrillé. ALM² vend de l'eau au bassin de l'Oudon. Il y a du matériel, des pompes, le contrat est passé pour tant de m³ achetés.

Monsieur Alain BAGOUET – C'est assez coûteux, mais le S.I.A.E.P.³ du Segréen a été obligé de pomper pour sécuriser l'approvisionnement.

Monsieur Louis MICHEL propose de passer à la présentation des schémas départementaux en eau potable. L'avis de la C.L.E. ne sera pas sollicité sur ces schémas.

Intervention de Monsieur Marc HELBERT

Il présente la démarche de révision du schéma en Maine et Loire. Cf. présentation annexée.

Le schéma est en préparation et devrait être validé en juin ou décembre 2019 par le Conseil départemental. La diversification est un axe fort. Concernant la Loire, il y a 2 sources : le fleuve et la nappe alluviale. La nappe est moins coûteuse car déjà filtrée. La qualité de la Loire n'a rien à voir avec celle de l'Oudon, c'est une masse d'eau en bon état.

Monsieur Pascal BONIOU – La Loire est de bonne qualité car il y a dilution.

Monsieur Marc HELBERT - L'approvisionnement est environ : 30 % nappe alluviale de Loire, 30 % Loire, 30 % autres ressources (souterrain ou de surface).

Madame Régine BRUNY – Il faut ajouter les prélèvements à Ancenis qui alimentent le sud du bassin versant.

Monsieur Marc HELBERT – C'est bien comptabilisé.

Il précise que l'approvisionnement de A.L.M. vers la station de Chauvon n'est pas un approvisionnement permanent, il a une visée sanitaire et le volume de la conduite est renouvelé tous les 2 à 3 jours.

Madame Régine BRUNY ajoute avec une obligation de consommation, c'est un volume important.

Monsieur Marc HELBERT – Si le syndicat a un problème sur une ressource, l'approvisionnement restera possible, c'est quand même important.

Monsieur Alain BAGOUET soulève le problème de prise d'eau de Bierné, c'est la même eau que la station de Chauvon.

² Angers Loire Métropole

³ Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable

Monsieur Marc HELBERT – Les travaux n'ont pas été faits, c'est vrai que ce n'est peut-être pas une priorité de sécuriser Chauvon par Daon. Avec la dissolution du syndicat d'eau de Bierné, ce projet pourrait être remis en cause.

Monsieur Marc HELBERT précise que le nouveau Syndicat d'Eau de l'Anjou va mettre en cohérence tous ses schémas directeurs.

Monsieur Alain BAGOUET rappelle que le schéma directeur mené par le SIAEP du Segréen a coûté 400 000 €.

Monsieur Marc HELBERT – Cela a coûté cher car il y avait des modélisations. Là il s'agit de la compilation de données, ce sera donc moins cher.

Monsieur Joël RONCIN – Ce serait intéressant d'avoir les volumes d'eau qui viennent de la Loire, de la Mayenne et du Bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Marc HELBERT – Cela peut être remis sans problème, il faut adapter la donnée aux S.A.G.E.

Madame Régine TIELEGUINE précise que la donnée existe à la C.L.E. pour calculer le taux d'auto-approvisionnement en eau potable. Il faudra vérifier la cohérence avec les chiffres du Département.

Intervention de Monsieur Alexis ROBERT

Monsieur Alexis ROBERT fait la présentation pour le S.D.A.E.P. Mayenne.

Le travail est plus avancé. Le schéma est présenté. Cf. présentation ci-annexée.

Madame Régine BRUNY – la consommation des industriels a augmenté sur le secteur. Il faut donc les inclure dans les objectifs d'économies d'eau.

Monsieur Alexis ROBERT – L'objectif est bien fixé par rapport aux usagers domestiques. Il y a un basculement des industriels de prises d'eau privées vers le réseau d'alimentation en eau potable sur les nouvelles productions. Les économies d'eau ne sont pas suffisantes pour maintenir ou diminuer leur consommation.

Madame Régine BRUNY – Il faut que tous les usagers fassent des efforts.

Madame Patricia MAUSSION – N'y a-t-il pas un équilibre pour les industriels entre l'eau pompée, ce qui est retraité et ce qui est rejeté ?

Monsieur Alexis ROBERT – On peut calculer le prélèvement net : c'est la différence entre ce qui est prélevé et ce qui est rejeté. Exemple sur une production de poudre de lait : il y a plus d'eau rejetée que prélevée.

Monsieur Richard CHAMARET – Où est la différence entre domestiques et industriels ?

Monsieur Alexis ROBERT - plus de 20 000 m³/an sont classés dans « industriels » notamment l'hôpital de Laval, on devrait plutôt dire « gros consommateurs ».

Monsieur Gabriel OREILLARD – Les canalisations sont renouvelées tous les combien de temps ?

Monsieur Alexis ROBERT – Tous les 80 ans, sauf celles en C.V.M.⁴

Monsieur Gabriel OREILLARD – Comment baisser les consommations des particuliers de 10 % ou 20 % ?

Monsieur Louis MICHEL – En équipement de type mousseurs, aérateurs ... les économies sont importantes.

Madame Anne KIENTZLER – Est-ce qu'il y a un volet gestion de crise ?

Monsieur Alexis ROBERT – la gestion de crise est traitée dans la partie « plan de secours, qualité et gestion d'étiage ». Ce n'est pas identifié en terme de travaux ou d'études.

Madame Anne KIENTZLER – C'est de l'organisation.

Madame Régine BRUNY – il y a un manque concernant l'alerte sur l'Oudon lorsque il y a des pollutions, c'est un point à développer.

⁴ Chlorure de vinyle monomère

Monsieur Jean-Noël BEGUIER trouve le sujet intéressant, il demande une cohérence dans la présentation des schémas de Maine et Loire et de Mayenne. La sécurisation de l'usine de Laval est un coût important.

Monsieur Alexis ROBERT – C'est une construction neuve.

Monsieur Louis MICHEL propose que lorsque les deux schémas seront établis, il y ait une présentation commune en quelques diapositives de ce qui est prévu sur le bassin versant de l'Oudon. Il remercie les intervenants.

5. VALIDATION DE L'AVENANT AU CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT

Le Contrat Régional de Bassin Versant 2016-2018 (C.R.B.V.) a été signé au mois de novembre 2016. Un avenant a été préparé pour la dernière année, il permet l'ajustement des actions programmées ou l'engagement de nouvelles opérations jusqu'en novembre 2019. Et ce dans la limite de 20% de l'aide régionale accordée initialement.

Cet avenant doit être validé par la Commission Locale de l'Eau.

Madame Régine TIELEGUINE fait la présentation de l'avenant. Cf. présentation ci-annexée.

Madame Régine BRUNY – le S.A.G.E. Mayenne a organisé une journée intéressante sur les dispositifs d'infiltration de l'eau. Il existe des solutions fondées sur la nature à utiliser dans les aménagements d'urbanisme. Il faut prévenir.

Monsieur Alexis ROBERT – La démarche « infiltr'eau » initiée en Mayenne est financée par la Région au travers du C.R.B.V. Mayenne.

Madame Régine BRUNY demande un vote avec une action à mettre sur l'infiltration de l'eau et l'urbanisme.

Monsieur Louis MICHEL précise que s'il y a un accord entre la Région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région peut financer et co-signer le futur contrat territorial et cela donnera 10 % de plus pour financer l'animation. Le Bassin de l'Oudon entrera dans ce dispositif.

Avis de la C.L.E. sur le projet d'avenant au C.R.B.V. : Unanimité.

6. BOCAGE

6.1. Présentation du « point info bocage » de la Mayenne

Monsieur Quentin VIERON de la Chambre d'agriculture présente toutes les réglementations existantes et la création du point info bocage pour accompagner car les règles sont nombreuses. Cf. présentation ci-annexée.

Monsieur Louis MICHEL – Quand j'arrache une haie à Craon, est-ce que je peux replanter à Pommerieux ? cette question est souvent posée sur une même exploitation.

Monsieur Quentin VIERON – Cela dépend de ce que dit le document d'urbanisme. La conditionnalité de la P.A.C.⁵ (B.C.A.E.⁶ n°7 sur le maintien des particularités topographiques) n'empêche pas cette replantation ailleurs.

Madame Régine BRUNY signale la destruction récente d'un espace boisé classé à la Prévière. Si on est en Maine et Loire, peut-on appeler le point info bocage ?

⁵ Politique agricole commune

⁶ Bonnes conditions agricoles et environnementales

Monsieur Quentin VIERON n'a pas les documents réglementaires du Maine et Loire, il ne peut donc pas répondre. Hormis si la question concerne la P.A.C.

Madame Anne KIENTZLER – le point info bocage est une base de données uniques sur toutes les réglementations qui n'existe pas dans d'autres départements. Cela va peut-être intéresser d'autres départements.

Il est demandé quelle est la fréquentation ?

Monsieur Quentin VIERON - Depuis la mise en place début 2018, il y a eu environ 100 contacts notamment sur des déplacements de haies, ou demandes sur des plantations.

Madame Régine BRUNY – Les haies sont aussi des abris d'espèces protégées, exemple du grand capricorne, il faudrait pouvoir identifier les abris pour les protéger.

Monsieur Quentin VIERON – La difficulté est que les espèces bougent.

Monsieur Christian PERROIS est en production bois énergie, on pourrait aussi laisser des haies en intra parcellaire. Il faudrait le privilégier car on ne pourra jamais remplacer une haie de 100 ans. L'efficacité n'est pas la même qu'une nouvelle haie, il faut attendre 20 ans.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut pouvoir aussi parler de l'agroforesterie dans ce point info bocage.

Monsieur Bertrand SAGET – D'autres organisations aident le bocage, la fédération des chasseurs par exemple. Dommage que des haies aidées soient arrachées.

Le maintien exigé par les Départements qui financent les plantations est de 15 ans en Mayenne, de 20 ans en Maine et Loire.

Monsieur Joël SABIN – Des arrachages massifs vont être faits pour le déploiement de la fibre optique.

Monsieur Quentin VIERON – Effectivement les lignes téléphoniques actuelles, qui serviront de support à la fibre optique, sont assez encombrées. Il pourrait y avoir des arrachages en phase de chantier. Pour le moment on ne sait pas ce que cela va donner.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Ce ne sera pas faisable d'entretenir une haie dans les nouvelles conditions, personne ne passera de lamier entre la fibre optique et la haie, actuellement pour les fils téléphoniques c'est déjà compliqué.

6.2. Démarrage de l'inventaire cartographique

La C.L.E. s'était engagée à réaliser l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour faciliter la préservation dans le cadre des documents d'urbanisme.

Au vu de tout ce qui a déjà été fait, le choix s'est porté sur un inventaire via les outils informatiques de cartographie. Un inventaire de terrain aurait été fastidieux.

Monsieur Quentin VIERON présente la démarche (cf. présentation ci-annexée).

Monsieur Joël RONCIN demande s'il y aurait un intérêt à reboiser les bandes enherbées en bord de cours d'eau ?

Monsieur Quentin VIERON – Il faut un débouché, l'entretien sera plus important que la bande enherbée. Concernant l'effet sur la qualité eau, il n'a pas d'éléments.

Monsieur Joël RONCIN pense que c'est positif car cela fera barrage aux polluants.

Monsieur Quentin VIERON – Il y aura aussi plus d'ombre sur le cours d'eau et plus de feuilles.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Sur l'aspect réglementaire, la largeur de plantation repousse d'autant la bande enherbée, car le boisement n'est pas compris dans la bande enherbée.

Madame Anne KIENTZLER n'est pas certaine, elle propose de vérifier ce point.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – C'est ce que lui a répondu l'administration.

Monsieur Bertrand SAGET – Il ne faut pas boiser partout, les oiseaux peuvent aussi nidifier dans les herbes. Aussi, il ne faut pas boiser sur les parcelles des 2 côtés du cours d'eau.

Monsieur Christian PERROIS – Les façons culturales ont plus d'effets que de mettre des boisements. Il faut éviter l'érosion.

Monsieur Joël RONCIN – Les arbres en période de sécheresse peuvent être plus intéressants qu'une bande enherbée. Le Syndicat du bassin de l'Oudon butte sur la réglementation pour boiser en bord de cours d'eau.

Madame Anne KIENTZLER – concernant le travail d'inventaire proposé par la C.L.E., il ne faut pas limiter le rôle des haies à la qualité de l'eau. Et donc ne pas se limiter dans les documents d'urbanisme à cet effet.

Monsieur Bertrand SAGET – nous sommes dans une région d'élevage, on va vers l'agrandissement des exploitations, l'abandon de l'élevage pour la culture. Il faut y faire attention.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – la question du linéaire détruit et du linéaire planté est comme la perception du verre à moitié vide ou à moitié plein. Sur le Département de la Mayenne, 40 km sont replantés chaque année. Il peut y avoir de mauvaises pratiques et des erreurs mais il faut voir le positif. Aussi, il ne faut pas renforcer la réglementation car ce sera plus difficile d'aller vers les plantations.

6.3. Information sur la campagne de plantations 2018-2019

Madame Régine TIELEGUINE informe que sur le bassin versant de l'Oudon, environ 22,2 km de plantations (financées par les Départements) sont prévus cet hiver.

7. CANDIDATURE DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON AU PROJET RÉGIONAL « LIFE EAU »

LIFE REVERS'EAU : reconquête de la qualité de l'eau pour la région des Pays de la Loire

Date de début prévue : 01/01/2020

Date de fin prévue : 01/01/2028

Le S.D.A.G.E. vise l'atteinte du bon état de 61 % des masses d'eau en 2021 à l'échelle du bassin, et 37 % pour les Pays de la Loire. Selon l'état des lieux de 2013 publié en 2015, seuls 11 % des cours d'eau sont identifiés en bon état sur la Région des Pays de la Loire, contre 26 % à l'échelle du bassin Loire Bretagne.

Cette situation contrastée entre les efforts engagés et les résultats sur les objectifs du S.D.A.G.E. Loire Bretagne a suscité le besoin d'engager de nouveaux leviers d'actions et de gouvernance pour le bon état des eaux, au-delà du cadre réglementaire déjà très structuré.

Nom du bénéficiaire coordonnateur : Région des Pays de la Loire

Noms des bénéficiaires associés (18) :

-Agglomérations, communautés de communes et métropole : Agglomération du Choletais, Communauté de communes Erdre et Gesvres, Communauté d'agglomération de Pornic Pays de Retz, Nantes Métropole

-Chambre régionale d'agriculture

-Conseils départementaux : Conseil département 53, Conseil départemental 85

-Structures porteuses de S.A.G.E. : Association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf, Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion, EP Loire, EPTB Vilaine, EPTB de la Sèvre Nantaise, Syndicat du Bassin de l'Oudon, Syndicat du Bassin de la Sarthe, Syndicat Layon Aubance Louets

-Syndicat d'eau potable : Régie des eaux des Coëvrons

-Syndicats de rivière : Syndicat du bassin du Vicoin, Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes.

Cette liste sera complétée par les acteurs qui seront retenus dans le cadre des appels à projets de 2021 (opérateurs économiques) et 2023 (territoires).

Budget total du projet intégré : 290 000 070 €

Budget de la partie éligible au LIFE : 20 270 000 €

Contribution européenne demandée au projet LIFE : 10 135 000 € (= 50 % of total eligible budget).

Projet déposé pour le bassin versant de l'Oudon :

Actions visant la reconquête d'une masse d'eau particulière

Proposer une approche multithématique sur une masse d'eau particulière (Objectifs 1, 2, 4, 5) C11./ Démonstration

Il s'agit de conduire une approche locale spécifique, collaborative pour faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état sur un petit territoire où les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique). L'action mobilisera plusieurs leviers identifiés dans le projet REVERS'EAU pour reconquérir la masse d'eau du Chéran, identifiée comme masse d'eau vitrine : l'aménagement du territoire, la gouvernance (animation d'un groupe de travail multi-acteurs et multithématiques sur le territoire), la connaissance, la communication et le partage des enjeux.

Territoire concerné / porteur d'action : Bassin versant du Chéran / Syndicat du bassin de l'Oudon

Résultats attendus: Aboutir à une amélioration de l'état écologique de cette masse d'eau : gain d'une classe de qualité sur les critères hydrobiologiques et physicochimiques. Amélioration du paramètre hydromorphologique (6 ouvrages concernés).

Impact attendu : Promouvoir une approche multithématique qui puisse être répliquable sur d'autres territoires

Des membres demandent une présentation plus précise du projet. Cf. présentation ci-annexée.

Monsieur Louis MICHEL constate que le Chéran n'est pas en liste 2, il n'est donc pas prioritaire pour les aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à la continuité écologique.

Madame Régine BRUNY – L'étude sociologique est intéressante car il y a des blocages, des accords sont pourtant possibles.

Avis de la C.L.E. : Favorable

8. QUESTIONS DIVERSES

Madame Régine BRUNY demande que les sujets à l'ordre du jour qui nécessitent un avis de la C.L.E. soient abordés en début de réunion. Les présentations devraient venir après.

Madame Régine TIELEGUINE précise que le dossier LIFE était initialement inscrit pour information, qu'il a semblé plus pertinent de demander un avis.

Monsieur Louis MICHEL propose d'alléger les réunions en organisant 3 réunions de C.L.E. par an au lieu de 2.

Date de la prochaine C.L.E. plénière : mercredi 24 avril 2019.

22 mars 2019 - Journée mondiale de l'eau : diverses manifestations sur le bassin versant de l'Oudon

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h40.

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du Centre administratif intercommunale à CRAON sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 22 octobre 2018 par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des collectivités :</u>				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou	X		
CHAMARET Richard	Conseiller municipal de Méral	X		
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DELAUNAY Gérard	Syndicat d'Eau de l'Anjou			X
DUPRE Michel	Conseiller municipal de Chazé Henry		X	
FOUCHER Hervé	Adjoint au maire de Cossé le Vivien	X		
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé		X	
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon	X		
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Adjoint au maire de Renazé			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon		X	
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire délégué de Châtelaais			X
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots		X	
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire	X		
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné		X	
MICHEL Louis	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon – Président de la C.L.E.	X		
	a pouvoir de M. DUPRE	X		
OREILLARD Gabriel	Maire délégué de Nyoiseau	X		
	a pouvoir de M. GAULTIER	X		
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RONCIN Joël	Maire délégué de Montguillon	X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon	X		
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos	X		
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean			X

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Collège des usagers :				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations a pouvoir de M. DEGAND	X X		
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X		
BURET Robert	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire			X
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe		X	
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon			X
DE SIMIANE Michel	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire		X	
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement		X	
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Président du Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire			X
GUIOULLIER Stéphane	Président la Chambre d'Agriculture 53	X		
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49			X
LEPAGE Mickaël	FRCIVAM Pays de la Loire			X
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49		X	
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne a pouvoir de Monsieur de Simiane	X X		
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen			X
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
Collège de l'Etat :				
	M le Préfet de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne			X
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne – a pouvoir de l'A.F.B. 49	X X		
MAILFERT Guillaume	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire		X	
MORILLON Olivier	Chef du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité		X	

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
KIENTZLER Anne	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T.	X		
BELBEOC'H Philippe	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		
LARDEUX Jean-Yves	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T. a pouvoir du Préfet de Maine et Loire	X X		
	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.		X	
Autres participants:				
BANNIER Géraldine	Députée de la Mayenne		X	
BECOT Ambroise	Chambre d'agriculture de Maine et Loire		X	
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire		X	
HELBERT Marc	Département de Maine et Loire	X		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de Mayenne	X		
VIERON Quentin	Chambre d'agriculture Mayenne	X		
SOUHIL Laurence	Conseil Départemental Mayenne	X		

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 14/31
Collège des usagers : 8/18
Collège de l'Etat : 6/10
Total : 28/59

**Procès-verbal dressé le 14 novembre 2018,
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,**

